

June 13, 2017

SASKATOON RESEARCH AND DEVELOPMENT CENTRE
CONTRACT NO. 37 – HEATING LINE REPLACEMENT
CONTRACT #465-1-28-C37

Addendum #1

1. Clarification – The Mandatory Site Visit is scheduled for Thursday, June 22, 2017 at 9:00 am. Updated Special Instructions to Bidders is attached.

Colby Collinge
Materiel Manager AAFC
Regina, Saskatchewan



SPECIAL INSTRUCTIONS TO BIDDERS (SI)

- SI01 Bid Documents
- SI02 Enquiries during the Solicitation Period
- SI03 Mandatory Site Visit
- SI04 Revision of Bid
- SI05 Bid Results
- SI06 Insufficient Funds
- SI07 Bid Validity Period
- SI08 Construction Documents
- SI09 Web Sites
- SI10 Personnel Security Requirements

SI01 BID DOCUMENTS

- 1) The following are the bid documents:
 - (a) INVITATION TO TENDER - Page 1 form AAFC / AAC5323-E;
 - (b) SPECIAL INSTRUCTIONS TO BIDDERS form AAFC / AAC5301-E;
 - (c) GENERAL INSTRUCTIONS TO BIDDERS form AAFC / AAC5313-E;
 - (d) Clauses and Conditions identified in "CONTRACT DOCUMENTS";
 - (e) Drawings and Specifications;
 - (f) BID AND ACCEPTANCE form AAFC / AAC5320-E and any Appendices attached thereto; and,
 - (g) Any amendment issued prior to solicitation closing.

Submission of a bid constitutes acknowledgement that the Bidder has read and agrees to be bound by these documents.

SI02 ENQUIRIES DURING THE SOLICITATION PERIOD

- 1) Enquiries regarding this bid must be submitted in writing to the Contracting Officer named on the INVITATION TO TENDER - Page 1 as early as possible within the solicitation period. Except for the approval of alternative materials as described in GI13 of the GENERAL INSTRUCTIONS TO BIDDERS, enquiries should be received no later than five (5) calendar days prior to the date set for solicitation closing to allow sufficient time to provide a response. Enquiries received after that time may not result in an answer being provided.
- 2) To ensure consistency and quality of the information provided to Bidders, the Contracting Officer shall examine the content of the enquiry and shall decide whether or not to issue an amendment.
- 3) All enquiries and other communications related to this bid sent throughout the solicitation period are to be directed ONLY to the Contracting Officer named on the INVITATION TO TENDER - Page 1. Non-compliance with this requirement during the solicitation period can, for that reason alone, result in disqualification of a bid.

SI03 MANDATORY SITE VISIT

- 1) There will be a site visit on Thursday, June, 22, 2017 at 09:00 AM PM Local Standard Time.

SPECIAL INSTRUCTIONS TO BIDDERS (Continued)

Interested bidders are to meet at:

Agriculture and Agri-Food Canada
107 Science Place, Saskatoon
Att: Ron Rieger, 306-227-6520

The site visit for this project is MANDATORY. The representative of the bidder will be required to sign the Site Visit Attendance Sheet at the site visit. Bids submitted by Bidders who have not signed the attendance sheet will not be accepted.

SI04 REVISION OF BID

- 1) A bid may be revised by letter or facsimile in accordance with GI09 of the GENERAL INSTRUCTIONS TO BIDDERS. The facsimile number for receipt of revisions is 306 780-5018

SI05 BID RESULTS

- 1) Following bid closing, bid results may be obtained from the bid receiving office by calling telephone number 306 523-6610 ext.

SI06 INSUFFICIENT FUNDING

- 1) In the event that the lowest compliant bid exceeds the amount of funding allocated for the Work, Canada in its sole discretion may:
 - (a) cancel the solicitation; or
 - (b) obtain additional funding and award the Contract to the Bidder submitting the lowest compliant bid; and/or
 - (c) negotiate a reduction in the bid price and/or scope of work of not more than 15% with the Bidder submitting the lowest compliant bid. Should an agreement satisfactory to Canada not be reached, Canada shall exercise option (a) or (b).

SI07 BID VALIDITY PERIOD

- 1) Canada reserves the right to seek an extension to the bid validity period prescribed in Clause 4 of the BID AND ACCEPTANCE Form. Upon notification in writing from Canada, Bidders shall have the option to either accept or reject the proposed extension.
- 2) If the extension referred to in paragraph 1) of SI07 is accepted, in writing, by all those who submitted bids, then Canada shall continue immediately with the evaluation of the bids and its approvals processes.
- 3) If the extension referred to in paragraph 1) of SI07 is not accepted in writing by all those who submitted bids then Canada shall, at its sole discretion, either:
 - (a) continue to evaluate the bids of those who have accepted the proposed extension and seek the necessary approvals; or
 - (b) cancel the invitation to bid.
- 4) The provisions expressed herein do not in any manner limit Canada's rights in law or under GI10 of the GENERAL INSTRUCTIONS TO BIDDERS.

SPECIAL INSTRUCTIONS TO BIDDERS (Continued)

SI08 CONSTRUCTION DOCUMENTS

- 1) The successful contractor will be provided with one paper copy of the sealed and signed plans, the specifications and the amendments upon acceptance of the offer. Additional copies, up to a maximum of one (1), will be provided free of charge upon request by the Contractor. Obtaining more copies shall be the responsibility of the Contractor including costs.

SI09 WEB SITES

The connection to some of the Web sites in the solicitation documents is established by the use of hyperlinks. The following is a list of the addresses of the Web sites:

Treasury Board Appendix L, Acceptable Bonding Companies

<http://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-eng.aspx?id=14494§ion=text#appl>

Canadian economic sanctions

<http://www.international.gc.ca/sanctions/index.aspx?lang=eng>

SI10 PERSONNEL SECURITY REQUIREMENTS

- 1) The successful Bidder's personnel, as well as any subcontractor and its personnel, who are required to perform any part of the work pursuant to the subsequent contract, must meet the following contract security requirements:
 - Personnel who are required to perform any part of the work must EACH hold a valid personnel security screening at the level of RELIABILITY STATUS, granted or approved by Agriculture and Agri-Food Canada. Until the security screening of the personnel has been completed satisfactorily by Agriculture and Agri-Food Canada, the Contractor/Subcontractor personnel MAY NOT perform contract work. Each of the proposed staff must complete "Security Clearance Form" (TBS 330-23E) upon request from Canada.



INSTRUCTIONS PARTICULIÈRES À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES (IP)

- IP01 Documents de soumission
- IP02 Demandes de renseignements pendant la période de soumission
- IP03 Visite obligatoire des lieux
- IP04 Révision des soumissions
- IP05 Résultats de l'appel d'offres
- IP06 Insuffisance de fonds
- IP07 Période de validité des soumissions
- IP08 Documents de projet
- IP09 Sites Web
- IP10 Exigences relatives à la sécurité du personnel

IP01 DOCUMENTS DE SOUMISSION

- 1) Les documents de soumission sont les suivants :
 - (a) INSTRUCTIONS PARTICULIÈRES À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES - Page 1 du formulaire AAFC / AAC5323-F;
 - (b) INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES – Formulaire AAFC / AAC5301-F;
 - (c) FORMULAIRE DE SOUMISSION ET D'ACCEPTATION – Formulaire AAFC / AAC5313-F;
 - (d) Clauses et conditions précisées dans les DOCUMENTS CONTRACTUELS;
 - (e) Dessins et devis;
 - (f) FORMULAIRE DE SOUMISSION ET D'ACCEPTATION (AAFC / AAC5320-F) et les annexes s'y rattachant;
 - (g) toute modification publiée avant la date de clôture.

La présentation d'une soumission constitue une affirmation que le soumissionnaire a lu ces documents et accepte les modalités qui y sont énoncées.

IP02 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PENDANT LA PÉRIODE DE SOUMISSION

- 1) Toute demande de renseignements concernant l'appel d'offres doit être présentée par écrit à l'agent d'approvisionnement dont le nom figure à l'APPEL D'OFFRES – page 1, et ce le plus tôt possible pendant la durée de l'appel d'offres. À l'exception de l'approbation de matériaux de remplacement, comme cela est décrit à l'IG13 des INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES, toutes les autres demandes de renseignements devraient être reçues au moins cinq (5) jours civils avant la date de clôture de l'appel d'offres afin de laisser suffisamment de temps pour y répondre. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après cette date, il est possible qu'on ne puisse y répondre.
- 2) Pour assurer la cohérence et la qualité de l'information fournie aux soumissionnaires, l'agent de négociation des marchés examinera le contenu de la demande de renseignements et décidera s'il convient ou non de publier une modification.
- 3) Toutes les demandes de renseignements et autres communications liées à cet appel d'offres envoyées pendant la période de soumission doivent être adressées UNIQUEMENT à l'agent de négociation des marchés dont le nom figure à la page 1 de l'APPEL D'OFFRES. À défaut de respecter cette condition, le soumissionnaire peut (pour cette seule raison) voir sa soumission rejetée.

INSTRUCTIONS PARTICULIÈRES À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES (suite)

IP03 VISITE OBLIGATOIRE DES LIEUX

- 1) Une visite des lieux aura lieu le jeudi, 22 juin, 2017 à 09:00 AM PM heure normale locale.

Les soumissionnaires intéressés devront se présenter à

Agriculture and Agri-Food Canada
107 Science Place, Saskatoon
Att: Ron Rieger, 306-227-6520

La visite des lieux est OBLIGATOIRE pour ce projet. Le représentant du soumissionnaire devra signer la feuille de présence de la visite des lieux lors de sa visite des lieux. Les soumissions présentées par des soumissionnaires n'ayant pas signé la feuille de présence ne seront pas acceptées.

IP04 RÉVISION DES SOUMISSIONS

- 1) Une soumission peut être révisée par lettre ou par télécopie conformément à l'IG09 des INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES. Le numéro du télécopieur pour la réception de révisions est le 306 780-5018

IP05 RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES

- 1) À la suite de la clôture de l'appel d'offres, les résultats pourront être obtenus auprès du bureau de réception des soumissions en composant le 306 523-6610 , poste

IP06 INSUFFISANCE DE FONDS

- 1) Si la soumission conforme la plus basse dépasse le montant des fonds alloués pour les travaux, le Canada, à sa discrétion exclusive, peut prendre l'une ou l'autre, ou une combinaison, des mesures suivantes :
 - (a) annuler l'appel d'offres;
 - (b) obtenir des fonds supplémentaires et attribuer le contrat au soumissionnaire ayant fait l'offre conforme la plus basse;
 - (c) négocier avec le soumissionnaire ayant fait l'offre conforme la plus basse une réduction du prix offert ou de la portée des travaux de 15 % au plus. S'il s'avère impossible de parvenir à une entente satisfaisante pour le Canada, ce dernier exercera l'option (a) ou l'option (b).

IP07 PÉRIODE DE VALIDITÉ DES SOUMISSIONS

- 1) Le gouvernement du Canada se réserve le droit de demander une prorogation de la période de validité des soumissions tel qu'il est précisé à la disposition 4 du FORMULAIRE DE SOUMISSION ET D'ACCEPTATION. Dès la réception d'un avis écrit du gouvernement du Canada, les soumissionnaires auront le choix d'accepter ou de refuser la prorogation proposée.
- 2) Si la prorogation mentionnée à l'alinéa 1) de l'IP07 est acceptée par écrit par tous les soumissionnaires, le Canada poursuivra alors sans tarder l'évaluation des soumissions et les processus d'approbation.

INSTRUCTIONS PARTICULIÈRES À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES (suite)

- 3) Si la prorogation mentionnée à l'alinéa 1) de l'IP07 n'est pas acceptée par écrit par tous les soumissionnaires, le Canada pourra alors, à sa seule discrétion, prendre l'une ou l'autre des mesures suivantes :
 - (a) poursuivre l'évaluation des soumissions de ceux qui auront accepté la prorogation proposée et obtenir les approbations nécessaires;
 - (b) annuler l'appel d'offres.
- 4) Les conditions exprimées dans les présentes ne limitent d'aucune façon les droits du Canada définis dans la loi ou aux termes de l'IG10 des INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES.

IP08 DOCUMENTS DE PROJET

- 1) À l'attribution du contrat, l'entrepreneur retenu recevra en version papier un ensemble de documents signés (plans d'exécution, devis et modificatifs), sous pli scellé. Des copies supplémentaires, jusqu'à concurrence de une (1), seront fournies sans frais à la demande de l'entrepreneur. Il incombera à l'entrepreneur d'obtenir d'autres copies et d'en acquitter les frais.

IP09 SITES WEB

L'accès à certains des sites Web figurant dans les documents d'appel d'offres est assuré au moyen d'hyperliens. Voici une liste des adresses des sites Web :

Appendice L de la Politique sur les marchés du Conseil du Trésor, Compagnies de cautionnement reconnues

<http://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=14494§ion=text#appl>

Sanctions économiques canadiennes

<http://www.international.gc.ca/sanctions/index.aspx?lang=fra>

IP10 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ DU PERSONNEL

- 1) Les membres du personnel de l'entrepreneur retenu, de même que tous les sous traitants et leurs employés, qui réaliseront une partie des travaux dans le cadre du marché subséquent doivent se conformer aux exigences de sécurité suivantes :
 - Les membres du personnel devant réaliser une partie des travaux doivent TOUS détenir une COTE DE FIABILITÉ valide, délivrée ou approuvée par Agriculture et Agroalimentaire Canada. Tant que les évaluations de sécurité du personnel n'ont pas été complétées à la satisfaction d'Agriculture et Agroalimentaire Canada, le personnel de l'entrepreneur ou du sous-traitant NE PEUT réaliser les travaux prévus dans le marché. Chaque membre du personnel proposé doit remplir un « Formulaire d'autorisation de sécurité » (SCT/TBS 330-23F) à la demande du Canada.